Fcp Bruyère – Rapport de gestion au 30 décembre 2022

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif, à travers une gestion diversifiée et sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme par une gestion discrétionnaire sur les principaux marchés internationaux d'actions et d'obligations dans le respect de la stratégie d'investissement.
Le FCP investit sur les marchés actions, dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de taux.

2. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Son univers d'investissement n'est pas représenté par des indices existants.

3. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP fait l'objet d'une gestion active et diversifiée.
- L'allocation d'actifs et la diversification géographique de la poche action résulte de décisions collégiales après analyse de la conjoncture économique internationale.
- La sélection de titres est le reflet des convictions et des anticipations du gérant. La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la société de gestion de portefeuilles.
- La gestion ESG de Mansartis repose sur une intégration des principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à chaque étape du processus de gestion.

Mansartis Gestion – 8, place Vendôme 75001 Paris – +33 1 42 96 10 70 – Fax. +33 1 40 15 07 40
S.A. au capital de 1 264 320 € – 324 823 996 RCS Paris – N° intracommunautaire FR 09 324 823 996 – Agrément AMF n° GP90045

- La première étape est la détermination de l'Univers investissable qui repose sur une approche d'exclusion. La deuxième étape, la sélection de titres intégrant l'analyse ESG de chaque société dans lequel le FCP est investi.

- La politique d'exclusion intègre des critères financiers (flottant, couverture) et des critères extra-financiers : le domaine d'activité (charbon, armement, addictions...) et le niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.

Pour sa sélection de titres, le FCP met en œuvre une gestion financière axée sur l'analyse de la croissance de la société et de ses impacts sur l'équilibre financier puis sur une analyse extra- financière par l'intégration des critères ESG. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Afin d'effectuer cette analyse, elle a défini des enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG. La méthodologie est basée sur une approche par le risque en cherchent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance parvient à atténuer ces risques ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposée une entreprise, qui s'appuie exclusivement sur 5/18 l'agence de notation. La notation ESG finale est donc la note de risque allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

Exemples d'enjeux matériels analysés permettant d'établir la notation ESG des émetteurs : éthique des affaires, impacts environnementaux des produits et services, santé et sécurité des collaborateurs, sécurité et confidentialité des données…

Les actions représentent au minimum 50% et au maximum 100%de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 50% de son actif net, des obligations ou des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire.

Le risque de change est limité à 70% de l'actif net.

4. CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

Néant

5. PROFIL DE RISQUE

Le FCP est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion, ces instruments connaissent les évolutions et les aléas des marchés financiers.
Les risques auxquels est exposé le FCP sont les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. De ce fait, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La baisse de la valeur liquidative peut entraîner une perte en capital. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection en capital.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation, par la société de gestion, de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque action : La valeur liquidative du FCP pourrait baisser en cas de variation à la baisse des marchés actions.

- Risque de change : Le FCP peut être exposé à une ou plusieurs devises autres que celle de valorisation du FCP. Une baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du portefeuille (l'euro) est susceptible de faire baisser la valeur liquidative.

- Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des obligations pourra se déprécier et entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de crédit : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. Dans ce cas, la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de contrepartie : Le FCP est faiblement exposé à ce risque du fait de l'absence d'opération de gré à gré à l'exception des couvertures de change mais qui sont traitées avec le dépositaire du FCP.

- Risque de liquidité : Dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans des conditions satisfaisantes ce qui impacte plus ou moins significativement le cours d'achat et de vente et dans certaines circonstances la liquidité globale du FCP.

- Risque de crédit Haut Rendement (« High Yield ») : Le risque de crédit de cette catégorie de titres présente des probabilités de défaut plus élevées que celle des titres de la catégorie « Investment grade ».

- Risque de pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de durabilité : Il s'agit d'un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est détaillée sur le site internet, page « ISR / SFDR ».

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

Janvier – Mars

Le fonds a progressé de +2,16% en mars, portant la baisse depuis le début de l'année à -10,81%.
Sur les marchés action, si les événements géopolitiques ont engendré une certaine nervosité sur les marchés financiers quelques jours après l'invasion russe, les marchés actions ont aujourd'hui quasiment retrouvé leurs niveaux pré-invasion en Europe et affichent une hausse de près de 8% pour les actions américaines, aidée par le renforcement du dollars. Cette résilience est à rapprocher du risque d'escalade qui semble s'éloigner et des fondamentaux économiques qui restent, à ce stade, solides. Sur le trimestre, les actions reculent cependant de 9% en Europe, de 3% aux Etats-Unis et de 6% en Asie en euros. Le sujet d'inquiétude majeur reste l'inflation qui fait craindre un ralentissement de la demande du côté des ménages et un pincement des marges du côté des entreprises. Les banques centrales ont durci le ton pour faire face à une inflation qui s'avère être plus durable et plus élevée qu'anticipée du fait de la persistance des perturbations sur les chaines d'approvisionnement et de la flambée des prix de l'énergie.
Au sein du fonds, nous n'avons pas modifié l'exposition action et restons exposé à environ 45% en dehors de l'Europe. En terme de sélection de titres, les secteurs les plus sensibles à la hausse de taux à l'image de la technologie, des ventes au détail et du secteur Industriel baissent entre 15 et 30%. A l'inverse, les secteurs plus défensifs comme la Santé, ou les Telecom affichent des performances positives. Si le fonds a été pénalisé par son exposition aux valeurs dites de croissance, son positionnement permettra de faire face à un environnement plus inflationniste avec des titres ayant la capacité de répercuter la hausse des coûts sur les prix finaux grâce à leur position dominante, leur marque forte ou leur présence sur des segments de niches. Nous avons profité de la baisse du cours de Stellantis pour initier une position. Le marché ne semble pas apprécier la transformation du groupe, entamée sous l'égide de Carlos Tavares, qui le rend structurellement plus solide et plus profitable.

Avril – Juin

Le fonds a baissé de -1.82% en juin, portant la baisse depuis le début de l'année à -20.46%. Après un mois de mai plutôt calme, les marchés action enregistrent le pire mois depuis le début de l'année avec une baisse de -9% pour les actions européennes, de -8% pour les actions américaines et de près de -7% pour les actions asiatiques. Ces baisses reflètent essentiellement les craintes sur l'inflation et ses conséquences sur la courbe de taux. Les taux d'intérêts ont poursuivi leur hausse jusqu'à atteindre près de 3.5% sur la dette américaine 10 ans et 1.8% sur la dette allemande avant de se détendre en fin de mois à respectivement 3% et 1,6% sur fond de doutes sur la croissance économique. Sur les marchés actions, les craintes d'une récession ont engendré une relative résistance des valeurs défensives qui reculent de 4.7% en Europe alors que les secteurs plus cycliques affichent une baisse de 11% sur le mois.
Dans le fonds, nous maintenons une exposition actions stable ainsi qu'une forte diversification géographique. Notre exposition en dehors de l'Europe permet de bénéficier du renforcement du dollar de près de 8% depuis le début de l'année.
En termes de sélection de titre, si les fondamentaux n'ont pas été le facteur déterminant sur le premier semestre, nous considérons que le ralentissement en cours permettra de revenir sur la qualité bilantielle des entreprises et favoriser ainsi celles affichant une croissance plus structurelle, moins dépendante de la conjoncture, peu endettées et bénéficiant d'une position de leader afin de répercuter la hausse des prix des intrants.

Nous avons ainsi soldé Jungheinrich, une valeur cyclique plus à risque dans l'environnement actuel ainsi que Tomra, et introduit Siemens Healthineers, leader mondial dans l'imagerie médicale. Sa base installée de machines lui assure des revenus récurrents et une forte génération de cash qui lui permet de conforter son avancée technologique sur la concurrence.
Sur la partie obligataire, la remontée des taux, nous permet de capter des obligations de sensibilité faible offrant des rendements entre 0.5 et 1% sur des émetteurs d'excellente qualité de crédit.

Juillet – Septembre
Le fonds a baissé de -10,19% en septembre ce qui porte la performance depuis le début de l'année à -22,61%.
Malgré une forte reprise des marchés actions en juillet, le troisième trimestre se termine sur une baisse de l'ordre de 4% en Europe et de 5% pour les actions américaines. Plus prononcée, la baisse sur les marchés asiatiques atteint près de 13% en devises locales. La faiblesse de l'euro face au dollar s'est accélérée ce trimestre, avec une baisse de 7%, ce qui limite les pertes pour un investisseur européen. L'euro/dollar est passé sous la parité, un niveau historique touché en 2002. Le marché japonais reste le seul marché à afficher une certaine résilience dans cet environnement avec une baisse limitée à 0.96% sur le trimestre et de 1.9% depuis le début de l'année en devise locale.
Le bilan du trimestre a été caractérisé par : une inflation qui atteint presque 10%, une crise énergétique avec le quasi-arrêt d'approvisionnement du gaz russe et enfin des politiques monétaires très restrictives. Malgré la concrétisation de ces risques les marchés actions n'ont pas nettement franchi ni les points bas de juin, ni ceux de février. En effet, les niveaux de stress financiers actuels semblent intégrer un environnement dépressif plus que récessif, avec des niveaux de valorisation qui atteignent pour les actions européennes les points bas de 2020.
L'entrée en récession de l'Europe et des États-Unis est non seulement inévitable mais également souhaitée par les Banques Centrales afin de lutter contre l'inflation. Du côté des entreprises, si la croissance des BPA devrait continuer à ralentir, l'ampleur des révisions baissières devrait rester limitée, les chefs d'entreprises étant très prudents sur leurs perspectives de résultats annuels. En termes de gestion, nous augmentons légèrement le poids des actions japonaises au détriment des actions européennes. Le Japon offre une solution décorrélante, tant sur le plan économique (inflation faible) que sur le plan monétaire (politique monétaire accommodante) au moment où le gouvernement lève une incertitude en intervenant pour soutenir sa monnaie.

Octobre – Décembre
Le fonds a baissé de 4,58% en décembre ce qui porte la performance depuis le début de l'année à -21,27%.
Malgré l'apparente résistance de certains indices boursiers, l'année 2022 est la pire année pour les actions mondiales depuis 2008 avec un recul de 15% en euro. Du côté des marchés obligataires, un tel krach n'avait pas été constaté depuis les années 80. Les obligations souveraines affichent des baisses de près de 20% à l'image du bund allemand et les obligations d'entreprise de bonne qualité de crédit reculent de près de 15%.
En fin d'année, après deux mois consécutifs de hausse du marché action, l'année s'est soldée par une baisse généralisée des actions en décembre. Les actions européennes ont perdu 4.3%, à l'image des actions asiatiques en devises locales. Les actions américaines, en dollar, accusent une baisse plus prononcée de 6%, mais l'allégement du billet vert a accentué la baisse en euro à -9%. La différence d'anticipation de taux entre les investisseurs et les Banques Centrales a été le principal catalyseur des marchés en décembre. En effet, La Fed a ralenti le rythme de ses hausses à 50 points de base, comme

prévu, mais a signalé que le resserrement se poursuivrait et culminerait à un niveau plus élevé que celui anticipé par les marchés. En Europe, le politique de la BCE a été similaire. Sur le marché obligataire, l'ajustement a été rapide avec une hausse des taux 10 ans à 2.4% en Europe et à 3.8% aux États-Unis sans toutefois revenir toucher les points hauts d'octobre.
Cependant, au niveau macroéconomique, l'économie continue de bien résister avec, aux États-Unis, de nouvelles demandes d'allocations chômage inférieures aux attentes et des dépenses de consommation qui augmentent plus que prévu. Dans le même temps, l'inflation commence à baisser et est ressortie inférieure au consensus. Cette tendance devrait se poursuivre en 2023 et ainsi limiter les niveaux de volatilité sur les marchés financiers grâce notamment à des politiques monétaires moins restrictives.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

7. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS

Epargne Privée 8
Mansartis Amérique ISR 14 385
Mansartis Asie ISR 3 274
Mansartis Japon ISR 7 915
Mansartis Green Bonds 3 272
Mansartis Ternativ ISR 410

8. RISQUE DE LIQUIDITE

1°Le pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide
2°Toute nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FIA

Néant

9. RISQUE DE CREDIT DES TITRISATIONS

Néant

10. RECOURS A L'EFFET DE LEVIER

Le FIA ne recourt pas à l'effet de levier.

11. INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Néant.

12. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors des réunions du 24 juin et du 10 décembre 2021 conformément à la procédure « Sélection Brokers » (disponible sur demande).

13. FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société www.mansartis.com.

14. INFORMATION SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Mansartis Gestion a mis en place une approche systématique afin de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique de gestion.

Avis relatif à SFDR et à la Taxonomie

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 qui porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, à la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds n'est pas en mesure de prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ; et ne s'engage donc pas sur un alignement minimum du portefeuille du fonds avec le Règlement Taxonomie.

15. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

16. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Mansartis exerce les droits de vote attachés aux titres présents dans les OPC qu'elle gère A cet effet Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprise grâce à la promotion des meilleurs pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.
Conformément à sa politique globale d'engagement Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.
Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maitrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titre sont implémentées. Dans la cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

Les modalités complètes de la procédure de vote sont disponibles sur le site internet www.mansartis.com. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur demande au siège de Mansartis.

17. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

Structure de la rémunération

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages
- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

Règles applicables à la rémunération

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil d'Administration

Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	23	2 299 825	1 714 825	622 047
Dont personnel identifié	11	1 616 775	1 082 337	534 437

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2022.

Mansartis

Fcp Bruyère – Annexe

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (EU) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (EU) 2020/852

Identifiant d'entité juridique : 969500L9ZVAK4Q5M7S24

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pa de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement align à la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** ___%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **80,6%** d'investissement durable.
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durablité ? au 31.12.2022 :

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	74%	25%
Exigences sociales envers les fournisseurs	45%	39%
Capacité à générer de l'emploi	6%	5,8%
Politique environnementale certifiée	44%	36%
Intensité carbonne	240	342
Indépendance des directeurs au CA	66%	67%

…et par rapport aux périodes précédentes ? au 31.12.2021 :

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	65%	25%
Exigences sociales envers les fournisseurs	42%	33%
Système de protection et de santé de bon niveau	44%	50%
Politique environnementale certifiée	46%	33%
Intensité carbonne	236,9	386,9
Indépendance des directeurs au CA	65%	68%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les sociétés considérées comme durables ne devront pas avoir de controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan environnemental et social, ainsi qu'une note de risque E ou S élevée ou sévère (supérieure à 12) selon l'échelle de notre prestataire.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le produit financier ne prend pas en compte les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité, faute de couverture suffisante des données permettant l'analyse.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Afin de s'assurer que les sociétés considérées comme durables ne sont pas impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, Mansartis s'appuie sur l'analyse des controverses de notre prestataire de données extra-financières.

Ainsi les violations relatives aux droits de l'homme seront classifiées en "Employee Incidents", "Social Supply Chain Incidents" ou "Society & Community Incidents", celles relative à la lutte contre la corruption en "Business Ethics Incidents" et "Governance incidents" etc.

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés ne doivent pas avoir de controverses de niveau fort ou sévère (niveau 4 et 5) selon l'échelle de notre prestataire.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistent à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir au 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Mansartis Amérique ISR	Fonds actions	22,85	United States
Mansartis Asie ISR	Fonds actions	7,91	Hong Kong
Mansartis Japon ISR	Fonds actions	6,28	Japan
Mansartis Ternativ ISR C	Fonds actions	3,27	France
LVMH	C. discrétionnaire	2,57	France
Schneider Electric	Industrie	2,52	France
Hermès International	C. discrétionnaire	2,37	France
Dassault Systemes	Technologie	2,26	France
Air Liquide	Matériaux	2,17	France
L'Oréal	C.non-durable	2,04	France
Relx	Industrie	1,91	United Kingdom
Teleperformance	Industrie	1,77	France
Mansartis Green Bonds C	Fonds taux	1,65	France
DSM	Matériaux	1,48	Netherlands
SAP	Technologie	1,45	Germany
Cap Gemini	Technologie	1,27	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Au 31.12.2022, **80,6%** du produit financier était investi en investissement durable.

La méthodologie de calcul de l'investissement durable a été finalisée début 2023, le taux 2022 présenté ci-dessus est calculé rétrospectivement selon la méthodologie définie en 2023

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions

Quelle était l'allocation des actifs ?

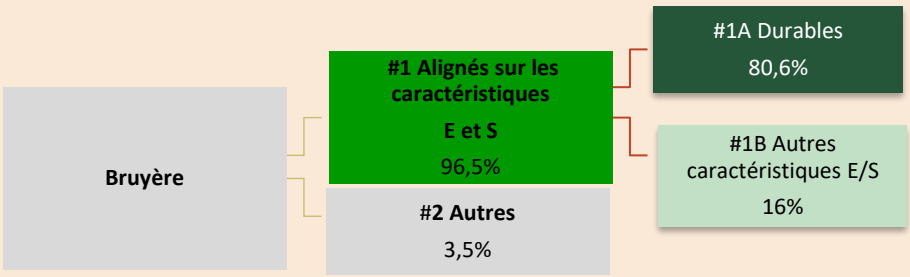

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les **caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables**.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Pourcentage
Santé	9,80%
Finance	7,85%
Industrie	18,07%
C. discrétionnaire	19,31%
Services de communication	4,42%
C.non-durable	7,82%
Technologie	21,07%
Matériaux	9,45%
Sv. publics	0,93%
Immobilier	1,28%
Energie	0,01%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient ils alignés sur la taxinomie de l'UE

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans la gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souverraines sur la taxinomie, le 1er graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2e graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligaions souveraines.

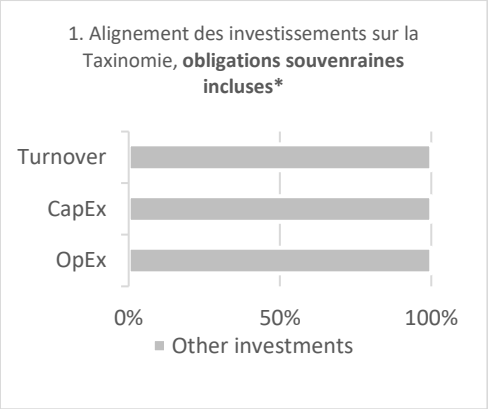

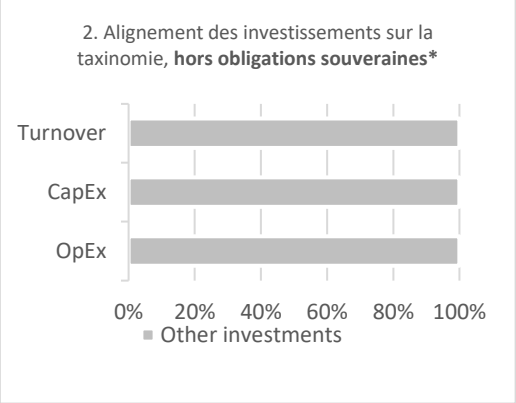

**Aux fins de ces graphiques, les obligations souverainnes comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2022, le produit financier n'est pas en mesure de publier de part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, faute de publication des données par les sociétés.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2022, le produit financier ne peut pas publier de pourcentage d'alignement sur la taxinomie, faute de publication des données par les sociétés.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Jusqu'à 100% du fonds.

Quelle était la part d'investissement durable sur la plan social?

La part d'investissement durable sur le plan social est de **27,1%.**

La méthodologie de calcul de l'investissement durable sur le plan social a été finalisée début 2023, le taux 2022 présenté ci-dessus est calculé rétrospectivement selon la méthodologie définie en 2023.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquauent-elles à eux ?

Les investissements dans la catégorie « autre » correspondent aux valeurs non couvertes par notre prestataire de données extra-financières.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Aucune mesure particulière n'a été prise pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales, le fonds ayant respecté ses critères de façon permanente.

FCP BRUYERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP BRUYERE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANSARTIS GESTION
8, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale FCP BRUYERE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.27 17:35:01 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**17 188 119,47**	**22 108 746,82**
Actions et valeurs assimilées	**6 479 148,76**	**9 403 619,92**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 479 148,76	9 403 619,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**3 460 596,98**	**2 568 473,29**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 460 596,98	2 568 473,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**7 248 373,73**	**10 136 653,61**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 248 373,73	10 136 653,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	**29 848,32**	**234 988,50**
Liquidités	29 848,32	234 988,50
TOTAL DE L'ACTIF	**17 217 967,79**	**22 343 735,32**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 436 353,39	21 556 337,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-246 519,71	769 713,07
Résultat de l'exercice (a,b)	17 478,33	5 002,89
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**17 207 312,01**	**22 331 053,49**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**10 655,78**	**12 681,83**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 655,78	12 681,83
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**17 217 967,79**	**22 343 735,32**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37,75	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	95 496,86	105 336,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	31 597,12	26 386,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**127 131,73**	**131 722,69**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 085,52	1 914,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**1 085,52**	**1 914,53**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**126 046,21**	**129 808,16**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	107 912,02	124 591,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**18 134,19**	**5 216,73**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-655,86	-213,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**17 478,33**	**5 002,89**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007377411 - BRUYERE C : Taux de frais maximum de 1.05 % TTC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts BRUYERE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**22 331 053,49**	**19 381 716,48**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	86 852,82	6 237 225,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-467 233,45	-6 427 175,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	253 501,88	848 164,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-457 454,40	-62 193,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-11 329,21	-22 279,37
Différences de change	-19 876,98	17 009,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 526 336,33	2 353 368,29
Différence d'estimation exercice N	*4 328 194,95*	*8 854 531,28*
Différence d'estimation exercice N-1	*-8 854 531,28*	*-6 501 162,99*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	18 134,19	5 216,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**17 207 312,01**	**22 331 053,49**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 460 596,98	20,11
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**3 460 596,98**	**20,11**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 460 596,98	20,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 848,32	0,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	180 351,60	1,05	919 239,54	5,34	1 129 484,48	6,56	1 063 116,30	6,18	168 405,06	0,98
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	29 848,32	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	362 517,72	2,11	161 432,16	0,94	110 053,33	0,64	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,89	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		**0,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	10 655,78
TOTAL DES DETTES		**10 655,78**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-10 655,78**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	525,0240	86 852,82
Parts rachetées durant l'exercice	-2 863,0479	-467 233,45
Solde net des souscriptions/rachats	-2 338,0239	-380 380,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	107 077,3653	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	107 912,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 248 373,73
	FR0007370564	EPARGNE PRIVEE	29 699,76
	FR0010317487	MANSARTIS AMERIQUE ISR Part C	3 932 427,45
	FR0007481429	MANSARTIS ASIE ISR	1 360 608,92
	FR0013425691	MANSARTIS GREEN BONDS Part C	283 191,60
	FR0010206144	MANSARTIS JAPON	1 080 397,50
	FR0013250982	MANSARTIS TERNATIV ISR PART C	562 048,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**7 248 373,73**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	17 478,33	5 002,89
Total	**17 478,33**	**5 002,89**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 478,33	5 002,89
Total	**17 478,33**	**5 002,89**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-246 519,71	769 713,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-246 519,71**	**769 713,07**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-246 519,71	769 713,07
Total	**-246 519,71**	**769 713,07**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	15 007 215,30	17 360 471,60	19 381 716,48	22 331 053,49	17 207 312,01
Nombre de titres	114 577,4132	111 122,4132	110 430,3892	109 415,3892	107 077,3653
Valeur liquidative unitaire	130,97	156,22	175,51	204,09	160,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,99	5,39	1,16	7,03	-2,30
Capitalisation unitaire sur résultat	1,15	0,81	0,16	0,04	0,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	1 824	215 049,60	1,25
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	7 066	131 696,11	0,77
SAP SE	EUR	2 590	249 650,10	1,45
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 511	117 339,03	0,68
SYMRISE AG	EUR	1 357	137 939,05	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			**851 673,89**	**4,95**
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 518	122 248,90	0,71
TOTAL ESPAGNE			**122 248,90**	**0,71**
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	46	6 090,40	0,03
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	2 504	331 529,60	1,92
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE 2021	EUR	275	36 410,00	0,21
CAPGEMINI SE	EUR	1 402	218 641,90	1,27
DASSAULT SYST.	EUR	11 633	389 647,34	2,26
ELIS	EUR	13 032	180 102,24	1,05
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 092	184 766,40	1,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	282	407 490,00	2,37
L'OREAL	EUR	17	5 671,20	0,03
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1 035	345 276,00	2,01
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	651	442 614,90	2,57
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	3 322	434 251,84	2,52
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 365	303 985,50	1,77
WORLDLINE SA	EUR	4 627	169 024,31	0,99
TOTAL FRANCE			**3 455 501,63**	**20,08**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	322	162 223,60	0,94
CSM NV	EUR	4 774	152 004,16	0,89
KONINKLIJKE DSM	EUR	2 228	254 660,40	1,48
STELLANTIS NV	EUR	9 023	119 681,07	0,69
WOLTERS KLUWER	EUR	1 856	181 442,56	1,06
TOTAL PAYS-BAS			**870 011,79**	**5,06**
ROYAUME-UNI				
ASHTEAD GROUP PLC	GBP	2 068	110 053,33	0,64
LINDE PLC	EUR	710	216 869,50	1,26
RELX PLC	EUR	12 726	328 839,84	1,91
TOTAL ROYAUME-UNI			**655 762,67**	**3,81**
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	8 026	161 432,16	0,94
TOTAL SUEDE			**161 432,16**	**0,94**
SUISSE				
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	944	210 235,81	1,22
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 420	152 281,91	0,88
TOTAL SUISSE			**362 517,72**	**2,10**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 479 148,76**	**37,65**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**6 479 148,76**	**37,65**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	100 000	95 095,50	0,55
MERCEDESBENZ GROUP AG 0.375% 08-11-26	EUR	100 000	89 453,53	0,52
S 1.125% 20-02-23 EMTN	EUR	50 000	50 423,53	0,30
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 31-01-25	EUR	53 000	49 247,51	0,28
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 2.5% 06-04-23	EUR	60 000	61 069,21	0,36
TOTAL ALLEMAGNE			**345 289,28**	**2,01**
ETATS-UNIS				
AAPL 0 11/15/25	EUR	100 000	91 938,00	0,53
BK AME 0.75% 26-07-23 EMTN	EUR	100 000	99 267,82	0,58
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	110 000	101 877,01	0,59
IBM INTL BUSINESS MACHINES 1.25% 29-01-27	EUR	100 000	92 189,46	0,53
TOTAL ETATS-UNIS			**385 272,29**	**2,23**
FRANCE				
ALD 0.375% 18-07-23 EMTN	EUR	100 000	98 769,13	0,57
BNFP 2.6 06/28/23	EUR	100 000	101 384,80	0,59
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	100 000	92 000,43	0,54
BNP PAR 1.125% 22-11-23 EMTN	EUR	100 000	98 725,95	0,58
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	100 000	85 828,43	0,50
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	100 000	95 479,94	0,55
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05-01-26	EUR	100 000	92 475,45	0,54
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	100 000	95 487,38	0,55
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	100 000	96 468,69	0,56
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	200 000	195 042,34	1,14
LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	EUR	100 000	97 245,50	0,56
LVMH MOET HENNESSY 0.125% 28-02-23	EUR	100 000	99 836,32	0,58
ORANGE 1.5% 09-09-27 EMTN	EUR	100 000	91 626,21	0,53
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.5% 15-09-23	EUR	65 000	64 023,82	0,37
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	60 000	52 976,71	0,31
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.0% 09-04-27	EUR	100 000	91 295,99	0,53
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	100 000	89 563,89	0,52
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	100 000	97 176,10	0,57
TOTAL FRANCE			**1 735 407,08**	**10,09**
IRLANDE				
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.0% 01-10-25	EUR	23 000	20 513,47	0,12
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	100 000	98 288,67	0,57
TOTAL IRLANDE			**118 802,14**	**0,69**
NORVEGE				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 11-09-24	EUR	100 000	93 913,04	0,54
TOTAL NORVEGE			**93 913,04**	**0,54**
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	100 000	85 777,32	0,50
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.625% 27-02-23	EUR	30 000	30 091,75	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	100 000	82 576,63	0,48
ING GROEP NV 1.0% 20-09-23	EUR	100 000	98 847,17	0,58
RELX FINANCE BV 1.5% 13-05-27	EUR	100 000	92 553,25	0,53
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.625% 26-09-23	EUR	100 000	98 793,02	0,58
VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06-04-23	EUR	100 000	99 400,15	0,58
TOTAL PAYS-BAS			**588 039,29**	**3,42**
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 1.375% 24-01-26 EMTN	EUR	100 000	94 915,39	0,55
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 1.375% 24-10-23	EUR	100 000	98 958,47	0,58
TOTAL ROYAUME-UNI			**193 873,86**	**1,13**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 460 596,98**	**20,11**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**3 460 596,98**	**20,11**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE PRIVEE	EUR	8	29 699,76	0,17
MANSARTIS AMERIQUE ISR Part C	EUR	14 385	3 932 427,45	22,85
MANSARTIS ASIE ISR	EUR	3 274	1 360 608,92	7,91
MANSARTIS GREEN BONDS Part C	EUR	3 272	283 191,60	1,65
MANSARTIS JAPON	EUR	7 915	1 080 397,50	6,28
MANSARTIS TERNATIV ISR PART C	EUR	410	562 048,50	3,27
TOTAL FRANCE			**7 248 373,73**	**42,13**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**7 248 373,73**	**42,13**
TOTAL Organismes de placement collectif			**7 248 373,73**	**42,13**
Dettes			**-10 655,78**	**-0,06**
Comptes financiers			**29 848,32**	**0,17**
Actif net			**17 207 312,01**	**100,00**

Parts BRUYERE C	**EUR**	**107 077,3653**	**160,69**